



Avis d'attribution de marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or
22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209, 21062 Dijon cedex
Tél. 03 80 11 26 00. Fax 03 80 11 26 99
Mail : marchespublics@sdis21.fr

Adresse(s) Internet :

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.e-bourgogne.fr> qui devient <https://www.territoires-numeriques-bfc.fr>

Objet du marché : Maintenance des ascenseurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or.

Type de procédure : procédure adaptée en application de l'article 42-2° de l'Ordonnance n° 2015-899 et de l'article 27 du Décret n° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 2017M19.

Organes et dates de publication de l'avis d'appel public à la concurrence :

- BOAMP : publié le 14 septembre 2017 sous l'avis numéro 17-122930,
- Journal du Palais (avis simplifié) : publié le 18 septembre 2017 sous le numéro d'annonce 138225,
- Plate-forme e-bourgogne (territoires numériques) : mise en ligne en date du 14 septembre 2017.

Critères d'attribution retenus :

- Prix de l'offre au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (40%),
- Prix de l'offre au regard du bordereau des prix unitaires (20 %),
- Valeur technique au regard du mémoire technique (40%).

Attribution du marché :

Nom du titulaire : OTIS, 14 rue Ingénieur Bertin, C.S. 30002, 21601 Longvic Cedex.
Montant final du marché : Montant minimum annuel : 0 € TTC - Montant maximum annuel : 23 650,40 € TTC.
Marché susceptible d'être sous-traité : non.
Part de la sous-traitance : inconnue.
Date d'attribution du marché : 24 octobre 2017
Nombre total d'offres reçues : 1.

Introduction des recours :

Recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée ou recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis et ce, devant la juridiction administrative. (Cf. arrêt du Conseil d'Etat, Ass, 04/04/14, Département du Tarn-et-Garonne).

Autres renseignements :

Le marché est communicable selon les modalités prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (consultation sur place ou délivrance d'une copie sous réserve des secrets protégés par la loi) après demande faite par courrier à l'adresse indiquée au début du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 novembre 2017